



Convention de Partenariat

Entre les soussignés :

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ayant son siège à Ouled Haffouz et représenté par le chef du cabinet, Monsieur Maher Gassab

Ci-après dénommé « le Ministère ».

D'une part

L'Office National des Postes, établissement public à caractère non administratif considéré comme entreprise publique, immatriculé au registre de commerce de Tunis sous le numéro B112308 1998 (matricule fiscal n° 513287 H / P / M / 000), ayant son siège social à la rue Hédi Nourra1023 Tunis et représenté par son Président Directeur Général, Monsieur Jawher Ferjaoui,

Ci-après dénommé « la Poste Tunisienne ».

D'autre part

Ci-après dénommées individuellement une « Partie » et conjointement les « Parties ».

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet le développement d'un partenariat entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et la Poste Tunisienne permettant

- l'octroi des cartes prépayées à puce « e-DINAR JEUNE » aux étudiants
- l'octroi des cartes intelligentes « CARTE ETUDIANT SMART » aux étudiants avec cachet électronique (QR Code) de l'Agence Nationale de Certification Electronique (ANCE)
- le développement des services de paiement et de contrôle d'accès aux foyers et restaurants universitaires, salles informatiques et autres locaux universitaires.

Article 2 : Fonctionnalités des cartes

2.1. Fonctionnalités de la carte « e-DINAR JEUNE » :

La carte e-DINAR JEUNE est une carte à puce multi-applicative de validité 5 ans et permet de



Fonctionnalités en relation avec les services universitaires :

- Payer en ligne les frais d'inscription universitaire
- Payer en ligne les frais d'hébergement dans les foyers universitaires
- Acheter en ligne les tickets des restaurants universitaires
- Encaisser les bourses et les prêts universitaires

Autres fonctionnalités :

- Payer les transactions via TPE, Internet, Mobile (USSD, Application) ou toute autre solution accréditée par la Poste (wallet, POS, ...) et cela à concurrence du solde du compte **e-DINAR JEUNE**,
- Payer les petites dépenses via les terminaux sans contact en présentant la carte à proximité du terminal sans composer son code confidentiel,
- Recevoir son argent de poche à travers des virements nationaux bancaire ou postal,
- Encaisser les mandats minute, WU, ...
- Retirer l'argent auprès des DAB Postaux et bancaires.

2.2. Fonctionnalités de la CARTE ETUDIANT SMART

La **CARTE ETUDIANT SMART** contiendra un cachet électronique (QR Code) portant toutes les informations relatives à l'étudiant la photo, le nom, le prénom, la date de naissance, l'établissement d'appartenance et toutes autres données nécessaires pour identifier l'étudiant et ce en respect de la loi n 63 de 2004 relative à la protection des données personnelles.

La **CARTE ETUDIANT SMART** a une validité **d'une année universitaire** et permet de :

- Authentifier les données de l'étudiant
- Accéder aux établissements, salles informatiques, laboratoires, ...
- Accéder aux foyers universitaires
- Charger les tickets restaurants et accéder aux restaurants universitaires

Article 3 : Commande et distribution des cartes

- Acquisition de la carte **e-DINAR JEUNE** par les étudiants dans les bureaux de La Poste
- Commande de la **CARTE ETUDIANT SMART** par l'étudiant sur le site d'inscription du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique www.inscription.tn.
- Impression et distribution de la **CARTE ETUDIANT SMART** par les établissements universitaires aux étudiants

Article 4 : Obligations des deux Parties

4.1. Obligations de la Poste

La Poste Tunisienne s'engage à :